

Charte européenne des Villes & Territoires de Culture & de Patrimoine.



Le patrimoine :

Le patrimoine d'une cité - ou d'un territoire - est plus que la simple collection des biens mobiliers et immobiliers rassemblés en ce lieu au long de nombreux siècles. Le patrimoine,

c'est aussi le récit mouvant par lequel, génération après génération, une population donne du sens à ce qui la distingue de toute autre, comme à ce qui l'unit au reste de la communauté humaine.

Le patrimoine, c'est encore la trace des métissages et apports successifs qui ont forgé le caractère unique de chaque cité. C'est aussi la somme des regards que posent les humains sur cet élément irremplaçable de leur patrimoine commun.

Les Villes & Territoires de Culture, un patrimoine vivant

Les cités signataires de la présente charte n'ont pas vocation à être des musées. Elles s'attachent à conserver et développer une activité diversifiée, au coeur et au delà des centres historiques.

Elles s'attachent également à poursuivre l'oeuvre des bâtisseurs d'hier par l'intégration harmonieuse d'apports nouveaux de qualité.

· Chaque Ville - ou Territoire - de Culture définit et met en oeuvre, dans la limite de ses compétences, un plan détaillé de préservation, d'enrichissement et de valorisation du patrimoine traduisant ces orientations dans la réalité.

Les Villes & Territoires de Culture, un patrimoine pour et par tous.

L'une des priorités des Villes et Territoires de Culture est la réappropriation du patrimoine par sa population. Ainsi chacun doit-il être en mesure de décrypter, interpréter, habiter, réinventer les lieux et les usages d'une ville, bien commun à tous.

Les habitants doivent être, plus que des usagers, les citoyens responsables et actifs de leur ville.

· Chaque Ville ou Territoire de Culture s'appuie sur une équipe qualifiée de médiateurs du patrimoine.

· Chaque Ville Européenne - ou Territoire - de Culture associe l'ensemble des partenaires

concernés (administrations, université, associations, entreprises...) dans le cadre d'un Forum local permanent pour la valorisation du patrimoine.

· Chaque Ville ou Territoire de Culture mène une politique d'association étroite des habitants à la définition et à la réappropriation du patrimoine local.

Les Villes & Territoires de Culture, centres de rencontre et lieux de culture partagée.

Nos villes ont en commun de se vouloir centres vivants de culture et de rencontre entre cultures. Elles s'attachent notamment à faire de l'accueil des visiteurs non seulement une activité économique mais aussi une occasion privilégiée d'échanges humains.

· Chaque Ville ou Territoire de Culture mène une politique de développement culturel au service de l'ensemble de sa population, en portant une attention particulière à ceux qui ont moins facilement accès à la vie culturelle.

· Chaque Ville Territoire - de Culture s'attache à imaginer et mettre en oeuvre des formes d'accueil permettant aux visiteurs et aux habitants de se rencontrer effectivement

Les Villes & Territoires de Culture, garants d'un développement viable.

Les Villes & Territoires de Culture et de Patrimoine ont pour objectif commun de faire du patrimoine local un moteur du développement économique, culturel et social.

Le patrimoine est trop souvent considéré comme une simple source de revenus à court terme. Pour leur part, les villes & territoires signataires de la présente charte gèrent le patrimoine dont ils sont légataires avec le constant souci de préserver tant la qualité de leur environnement naturel et culturel que les intérêts des générations futures.

· Chaque Ville ou Territoire de Culture définit une politique globale et met en oeuvre des programmes de préservation et de valorisation de la qualité de son environnement naturel et culturel.

CO-PRÉSIDENTS

Ville de Pécs (Hu)

Mél : pecs@avecnet.net

Ville d'Arles (FR)

Mél : arles@avecnet.net

TRÉSORIER

Communauté d'Agglomération

Hérault-Méditerranée (Fr)

Mél : cahm@avecnet.net

DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

Mél : dg@avecnet.net

Tél. +33 6 08 54 20 63

Fax +33 4 99 91 06 36

SECRETARIAT EUROPÉEN

c/o Maison du Patrimoine

Esze Tamás u. 5

7624 Pécs, Hongrie

Mél : secretariat@avecnet.net

Tél./Fax +36 72 510 628/9

Association sans but lucratif

Siège social : Mairie de Tours (Fr)

www.avecnet.net